



DEUTSCHE CAPITAL

OPCVM

Contrairement aux FCPE, il n'est plus question de copropriété, mais de sociétés anonymes. Elles ont aussi pour but de gérer un portefeuille d'outils financiers (actions, obligations, etc.). On acquiert des actions de ladite entreprise et non plus des parts de fonds.

Celles-ci sont à capital variable car de nouvelles actions sont émises au fur et à mesure que de nouveaux épargnants y consentent. La valeur de ces actions correspond à la valeur des actifs détenus. Les protections des épargnants restent identiques aux FCPE : statuts des SICAV et notice d'information agréés par l'AMF, actifs séparés, contrôle d'un commissaire aux comptes. Les organes de direction et de gouvernance sont ceux des sociétés anonymes : Conseil d'administration ou Directoire, Conseil de surveillance et Assemblée Générale des actionnaires.

VOUS CHERCHEZ À INVESTIR JUDICIEUSEMENT ?
Nous sommes là pour vous aider, contactez-nous dès maintenant !

contact@deutsche.capital

Inscrivez-vous à notre Newsletter

Votre email [S'INSCRIRE](#)